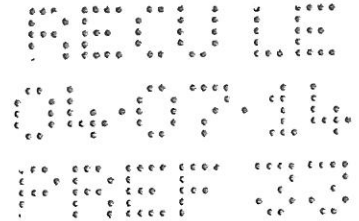


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC



Nombre de conseillers :

En exercice 29

Présents 27

Pouvoirs 2

Votants 29

DELIBERATION N° 2014-45

**OBJET : COMMISSION
COMMUNALE DES
IMPOTS DIRECTS**

L'an deux mille quatorze, le 26 Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2014

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire,
Mme MAGNÉ, M. BERGERON, Mme ELISSALDE, M. LOZACHMEUR, Mme DROUHOUT, M. GRASSET, Mme BERTEAU, M. PINSTON Adjoints, MM. GUENON, GARBAY, BLANCHER, JAUREGUI, THOUVENIN, Mmes GOUGUET, ROIRAND, MONTSEC, DESPLATS, ARPIN, JARRIGE, M. ALLAIRE, Mme THORE, MM. MADRELLE, PINEAU, Mmes CANALES, BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :
Mme MARON, M. BARDIN

Monsieur Christophe JAUREGUI a été nommé Secrétaire de séance.

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, Monsieur le Maire rappelle qu'une Commission Communale des Impôts Directs est instituée dans chaque Commune, composée, outre son Président (le Maire ou son Représentant), de 8 Commissaires.

Les Commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission. Un Commissaire par liste doit être domicilié en dehors de la Commune.

Les 8 Commissaires titulaires ainsi que les 8 Commissaires suppléants sont désignés par la Direction des Services Fiscaux de la Gironde sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La désignation des Commissaires et de leurs suppléants est effectuée afin que les personnes respectivement imposées à la Taxe Foncière, à la Taxe d'Habitation et à la Taxe Professionnelle soient équitablement respectées.

La durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Aussi, Monsieur le Maire propose de soumettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux les candidatures suivantes :

TITULAIRES	
1. Jean-Paul GRASSET	1. Yannick LOZACHMEUR
2. Olivia PRETESEILLE	2. Joseph GAUTHIER
3. Michel BECERRO	3. Nicolas MADRELLE
4. Martine FARGEAUDOUX	4. Claudie BERGERON
5. Hervé DUSSOL	5. Suzanne GRAZILHON
6. Elisabeth DESPLATS	6. Jean-Marie GUENON
7. Robert AZNAR	7. Jean-Pierre ROIRAND
8. Monsieur TURCA Hors Commune	8. Valérie GEFFROY Hors Commune

REU
00014

SUPPLEANTS	
1. Marc DROUHOUT	1. Jacques BERNABEU
2. Christophe BERTEAU	2. Marjorie CANALES
3. Frédéric ALLAIRE	3. Pierre DORGUEIL
4. Philippe JARRIGE	4. Raymond SANCHEZ
5. Hervé MARON	5. Claude LECUYER
6. Laetitia ZAMBON	6. Jean-Claude BEAUDREUX
7. Gérard PINSTON	7. Aïcha COLAS
8. Carole TORMENA Hors Commune	8. Thierry VERDON Hors Commune

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.



CARBON-BLANC,
Le 27 juin 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,

A. TURBY

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture le 4/7/14
et de la publication le 08/07/14

Le Maire,

A. TURBY